

Educateur sportif
CARTE PROFESSIONNELLE



Nom : **FARRENQ**
Prénom : **Cedric**
Nationalité : **Française**
Date de naissance : **06/08/1973**
Lieu de naissance :
ST BRIEUC (22)

N° de carte : **07306ED0042**



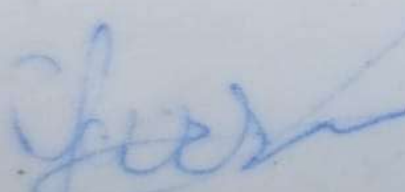
CARTE PROFESSIONNELLE D'EDUCATEUR SPORTIF

Carte délivrée au nom du ministre chargé des sports par :

Préfecture de Haute-Corse

Expire le : **20/01/2027**

Signature du titulaire :



Qualifications et prérogatives d'exercice :
scannez le code ci-dessous ou rendez-vous
sur <http://eapspublic.sports.gouv.fr>



N° de carte :

07306ED0042

RF



AN3S
SPORT SANTE SOCIAL

Numéro adhérent SNAPEC : 256
Référence opération : 1992
Date : 12/03/2026

FARRENQ CEDRIC
20229 nocario
20229 nocario
FRANCE

Facture n° : snapec-1992

Designation	Qte.	Prix net de taxe
Mon adhésion et mes activités Pour la période du 12/03/2026 au 31/12/2026 - Escalade en milieux naturels / via ferrata / via corda / grande voie - Canyon	1	40.00
Ma Responsabilité Civile Professionnelle Je souhaite une RCP : 1 RCP, catégorie 4 bis	1	330.00
Mon Individuelle Accident IJ 60€/J	1	299.00
L'Individuelle Accident de mes Clients 1 à 60k€	1	30.00
<i>Facture non assujettie à la TVA, article 293B du CGI</i>	Total net de taxe	699.00€

Facture acquitée

Mode de paiement : Carte bancaire
Date de règlement. : 2026-03-12 13:20:14
Référence de la transaction : 478311



AN3S
SPORT SANTE SOCIAL

Numéro adhérent SNAPEC : 256
Référence opération : 1992
Date : 12/03/2026

FARRENQ CEDRIC
20229 nocario
20229 nocario
FRANCE

Attestation de Responsabilité Civile Professionnelle

Titulaire : FARRENQ CEDRIC

Activité(s) :

Pour la période du 12/03/2026 au 31/12/2026

- Escalade en milieux naturels / via ferrata / via corda / grande voie
- Canyon

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026

Nous soussignés AN3S, domiciliés au 47B rue Gambetta - 71120 CHAROLLES certifions que le titulaire susnommé bénéficie des garanties du contrat d'assurance groupe « Responsabilité civile » n° 675047304 conformément aux articles L321-1 et suivants du Code du Sport et garantissant dans les termes et conditions dudit contrat, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par cette police.

Fait à Charolles, le 12/03/2026
Pour l'Association Nationale Sport Santé Social
Stéphanie GERARD - Secrétaire Générale

*Sous réserve du paiement des cotisations à jour par l'adhérent à l'association.
Il est rappelé que l'association AN3S n'est pas Assureur dans ce dossier et ne saurait dès lors être mise en cause en cette qualité.*